

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

### EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2016/12016/01:1

DATE DU CONTRÔLE 12/10/2016 AGENT VISITEUR Olivier Maurcot  
 ADRESSE DU CONTRÔLE Rue de Rohan Chabot 2 - 5620 Florennes TYPE DE CONTRÔLE visite périodique (Art. 271) - dans le cadre d'une vente (installation électrique d'après le 01/10/81)



#### > DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue de Rohan Chabot 2 - 5620 Florennes
Type de locaux	unité d'habitation (maison)
Propriétaire	Chiffre 11111111111111111111111111111111
Responsable des travaux	Chiffre 11111111111111111111111111111111

#### > DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	33401064
Index jour/nuit	023743,6/043325,6
Type de raccordement	aérien
Câble compteur - tableau	VOB 2X16 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	50A

#### > CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	pas OK	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 4
Circuits /			
Protection 4X20A mono			
Section (mm <sup>2</sup> ) 2,5			
Conclusion OK			
Les fondations datent d'avant le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Prise de terre piquets		Dispositif différentiel "sdb" 40A - 30mA - type A - test OK	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) pas mesurable		Raccordement pas OK	
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE pas OK		Eclairage/machines OK	
Test de continuité pas concluant		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles pas OK	
Contrôle boucle de défaut concluant		Protection contre les contacts directs pas OK	
Protection contre les contacts indirects OK		Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ) 0,78	
Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans la cuisine - le salon - la salle à manger			

## CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 12/10/2016 , l'installation électrique de Rue de Rohan Chabot 2 - 5620 Florennes n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une revisite de contrôle est à exécuter par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent



Signature de l'exploitant de l'installation



## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

**RÉF. 05/2016/12016/01:1**

### › LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou de position ne sont pas présents - Art 16;269;273
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées - Art 73;86;278
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée - Art 70;72;73;86
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés

- Le sectionneur de terre n'est pas conforme ou est absent - Art 28;70
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre - Art 72;86;278
- Placer un disjoncteur sur le circuit salle de bain avant ou après le différentiel 30mA
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement - Art 5;9

### › REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge
- Le nombre de socles de prise ou assimilés par circuit doit être limité à 8
- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ( $=<10mA$ ), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique.

### › DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE , GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

**En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme ?**

**1**

Lisez attentivement ce procès-verbal

**2**

Réalisez les travaux de mise en conformité

**3**

Faites reconstrôler l'installation

**4**

Certinergie est à votre service  
0800 82 171

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 05/2016/12016/01:1

### ANNEXES

**Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux**  
 sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle  
 Note : ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires

